

<i>Nom de la politique</i> Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024 — Date et lieu à confirmer		
<i>Date d'approbation</i> 19 juin 2023	<i>Date d'activation</i> 19 juin 2023	<i>Mise à jour</i> S/O
<i>Cycle de révision</i> Comité 3D de Tir à l'arc Canada Directeur de tir à l'arc 3D		<i>Lien vers</i> Politique d'appel de Tir à l'arc Canada

1. Introduction

Ce document sert de politique et de processus de sélection pour l'équipe des Championnats du monde 3D. L'objectif de cette politique et de ce processus est de définir clairement les critères et le processus de sélection utilisés par Tir à l'Arc Canada pour sélectionner l'équipe des Championnats du monde de Tir à l'Arc 3D de 2024.

2. Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers que le Canada peut sélectionner pour l'équipe nationale de tir à l'arc en campagne 3D 2024 est le suivant :

- 3 hommes pour le tir à l'arc à poulies
- 3 femmes pour le tir à l'arc à poulies
- 3 hommes pour le tir à l'arc nu
- 3 femmes pour le tir à l'arc nu
- 3 hommes pour le tir à l'arc traditionnel
- 3 femmes pour le tir à l'arc traditionnel
- 3 hommes pour le tir à l'arc doit
- 3 femmes pour le tir à l'arc doit

En vertu du processus décrit ci-dessous, Tir à l'Arc Canada a pour objectif d'envoyer une équipe d'archers compétitifs et sélectionnera des athlètes jusqu'à concurrence du nombre indiqué ci-dessus qui ont démontré leurs habiletés ou leur potentiel à être compétitifs et/ou à contribuer aux objectifs de l'événement.

Les Championnats du monde sont un événement partiellement financé, la majorité des dépenses étant assumées par les athlètes sélectionnés. Tir à l'arc Canada fournira une subvention pour le voyage des athlètes sélectionnés et couvrira les coûts d'un gérant

d'équipe non compétiteur. L'équipe bénéficiera également d'un soutien supplémentaire grâce aux initiatives de collecte de fonds de la Fondation de tir à l'arc.

3. Critères d'admissibilité pour les Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024

L'admissibilité des athlètes de tir à l'arc à la sélection pour ces championnats dépend des critères d'admissibilité décrits ci-dessous :

- Être membre en règle de Tir à l'arc Canada
- Avoir répondu à toutes les conditions d'admissibilité en vertu des règlements de la World Archery et sous réserve de toute modification apportée à la suite de la publication de la présente politique.
- Détenir un passeport canadien valide pour au moins six mois après la date de retour de l'événement.
- Ne pas avoir représenté une autre association membre en tant que membre de l'équipe nationale pendant au moins un (1) an avant la date de la compétition.
- Si un athlète souhaite représenter une équipe nationale autre que celle pour laquelle il détient un passeport valide, il doit résider dans le nouveau pays pendant au moins un an avant la date de la compétition et doit avoir l'autorisation écrite de l'association membre, le cas échéant, du pays dont il détient un passeport valide.
- Être disponible pour la sélection de l'événement en question.
- Avoir soumis leur candidature pour les Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024 en remplissant le formulaire de candidature au plus tard le 26 juillet 2023. <https://forms.gle/uuYf9kaHtdMxaEqE6>
- L'athlète participera aux Championnats canadiens de tir 3D en plein air 2023 à Cranbrook, en Colombie-Britannique. Cet événement sera la seule épreuve de qualification.
- Satisfaire aux critères de sélection, tels que décrits au point 7.1 ci-dessous.

4. Objectifs de performance pour l'événement

- Équipe Canada se retrouve sur le podium dans au moins 3 épreuves (individuelles ou par équipe combinées)
- Poursuivre sur sa lancée et obtenir une médaille d'or dans au moins une catégorie.

5. Pouvoir de sélection pour les Championnats

La sélection pour l'équipe qui participera aux Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024 sera effectuée conformément aux Politiques de sélection de l'équipe nationale de Tir à l'arc Canada établies selon les normes de performance de compétition actuelles fixées lors des événements internationaux de tir 3D organisés par la World Archery.

Un Comité de sélection (CS), composé de :

- (1) membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada
- (1) partie neutre
- (1) membre du Comité 3D non-compétiteur

examinera le groupe d'athlètes qui ont soumis leur candidature de participer à la compétition. Le Comité d'approbation de la sélection peut décider de sélectionner moins d'athlètes que le nombre maximum autorisé. Le Comité identifiera un (1) remplaçant qui ne voyage pas par catégorie et sera chargé du processus de suivi des athlètes sélectionnés. Le remplaçant qui ne voyage pas doit être prêt à voyager s'il est sélectionné pour faire partie de l'équipe.

6. Période de sélection

La sélection de l'équipe se fera à partir des pointages obtenus lors du Championnat canadien de tir 3D en plein air 2023 du 4 au 7 août à Cranbrook, en Colombie-Britannique. La sélection des archers se fera à la suite de cet événement et devra se conformer à un processus de suivi, afin d'assurer la participation et les possibilités pour les athlètes d'évaluer et de suivre continuellement leurs progrès d'entraînement au niveau national, en préparation pour les Championnats du monde. Veuillez consulter la section 7.2 pour plus de détails.

7. Critères de sélection

7.1 Sélection de l'équipe

Les archers qui souhaitent être considérés pour l'équipe nationale des Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024 devront soumettre leur intention de participer en remplissant le formulaire de demande d'intention de participer au plus tard le 26 juillet 2023. Les archers qui soumettent leur candidature doivent participer et tirer toutes les rondes du Championnat canadien de tir 3D en plein air 2023 dans la catégorie pour laquelle ils

tentent de se qualifier. Seuls les pointages des rondes de qualification et des éliminatoires seront pris en compte, à moins de ne pas avoir atteint la taille maximale de l'équipe (voir 7.2).

Les archers admissibles qui ont soumis leur demande d'intention de participer et qui ont obtenu un pointage de flèches moyen ou supérieur à la moyenne, comme indiqué dans le tableau 2, seront automatiquement nommés pour faire partie de l'équipe jusqu'à concurrence du nombre maximum de places disponibles pour chaque catégorie.

Les résultats des catégories seniors suivantes, tirées aux Championnats, seront pris en compte : arc à poulies illimité (hommes et femmes), arc nu (hommes et femmes), arc traditionnel (hommes et femmes), arc instinctif (hommes et femmes).

Tableau 1.0 — Valeur moyenne des flèches de la World Archery chez les 22 meilleurs athlètes

Valeur moyenne totale*		
	Hommes	Femmes
Arc à poulies	10,23	9,25
Arc nu	8,65	7,43
Arc traditionnel	7,21	5,61
Arc instinctif	7,89	6,23

Tableau 2.0 — Normes canadiennes à atteindre. Les pointages ci-dessous correspondent à la valeur moyenne des flèches des 22 meilleurs athlètes et ont été ajustés à la baisse de 5 %.

Valeur moyenne totale*		
	Hommes	Femmes
Arc à poulies	9,52	8,78
Arc nu	8,21	7,05
Arc traditionnel	6,851	5,331
Arc instinctif	7,49	5,92

7.2 Si moins de 4 athlètes tirent le minimum pour les pointages définis et qu'il reste des places dans l'équipe, les critères décrits ci-dessous seront utilisés pour déterminer quels athlètes peuvent être nommés pour faire partie de l'équipe. Le Comité d'approbation de la

sélection examinera les données applicables dans la semaine suivant la fin du Championnat canadien de tir 3D en plein air 2023.

7.2.1 Si aucune place n'est attribuée pour la valeur moyenne des flèches :

Lors du Championnat canadien de tir 3D en plein air 2023, si la valeur moyenne des flèches n'est pas obtenue par les archers candidats à l'équipe, jusqu'à deux (2) archers peuvent se qualifier s'ils remportent une médaille lors de l'événement de sélection ou s'ils se classent parmi les trois premiers après deux rondes.

7.2.2 Si une place est attribuée

Si une seule place est attribuée en obtenant la valeur moyenne des flèches au Championnat canadien de tir 3D en plein air 2023, une deuxième place peut être attribuée à un athlète qui remporte une médaille à l'événement de sélection ou s'ils se classent parmi les trois premiers après deux rondes.

7.2.3 Si aucune place n'est attribuée

Si aucune place n'est attribuée, après avoir suivi l'article 7.2.1 et 7.2.2, un archer qui a soumis son intention peut faire une demande écrite pour faire partie de l'équipe. Ces demandes seront évaluées individuellement par les responsables de l'équipe et par Tir à l'Arc Canada en fonction du mérite. La composition du Comité d'approbation de la sélection est décrite à la section 5 de ce document.

7.2.4 Circonstances imprévues

Si un manque de clarté survient en raison de circonstances imprévues qui ne sont pas couvertes par les présents critères de sélection, une décision finale et exécutoire sera prise par le Comité de sélection.

7.2 Maintien du statut de sélection

Le processus comprendra les éléments suivants :

- Soumission des pointages : On s'attend à ce que les archers soumettent 8 pointages tout au long de l'année au VP-3D de Tir à l'arc Canada et au gestionnaire d'équipe sélectionné. Parmi les pointages, on devrait retrouver celui obtenu lors du Championnat canadien en plein air 2024 en Nouveau Brunswick.

- Télécharger l'application Artemis Lite et enregistrer les données d'entraînement (Artemis est compatible avec les rondes de style ASA et IBO).
- Participation aux Championnats provinciaux de tir 3D (la carte de pointage doit être soumise par voie électronique).
- Participations à un camp d'entraînement au Championnat canadien en plein air 2024 en Nouveau Brunswick. Sauf en cas de maladie ou de circonstances exceptionnelles, où le gestionnaire de l'équipe devra fournir une autorisation écrite pour permettre à l'athlète de ne pas participer au camp.

8. Organisation de l'équipe

Il y aura une seule équipe d'un point de vue organisationnel, qui sera composée des athlètes sélectionnés, des entraîneurs et/ou des gestionnaires d'équipe, des remplaçants nommés (qui ne voyagent pas) et de tous les membres associés à l'équipe de Tir à l'arc Canada.

Un processus pour les demandes de candidature au poste de chefs d'équipe sera annoncé à la communauté, et le chef d'équipe sera avisé et annoncé dans les deux semaines suivant la sélection. Tir à l'arc Canada sera responsable de l'inscription de tous les archers et gestionnaires pour les Championnats du monde de tir 3D 2024, ainsi que de faire les réservations d'hôtel et de transport pour l'équipe. Une fois que les informations détaillées relatives aux Championnats seront disponibles, elles seront communiquées à l'équipe sélectionnée dès que possible.

9. Financement

Comme indiqué, Tir à l'arc Canada financera partiellement les Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024. Ce financement pourrait ne pas être suffisant pour assumer tous les coûts et les archers devraient s'attendre à devoir s'autofinancer en partie. Le gestionnaire d'équipe sera entièrement financé.

Pour le moment, le niveau exact de financement de cette équipe n'est pas déterminé, mais il sera annoncé à partir du 1er mai 2024. Une collecte de fonds par l'intermédiaire de la Fondation du tir à l'arc sera mise en place pour aider tous les membres de l'équipe.

Les niveaux de financement pour chaque athlète nommé pour faire partie de l'équipe seront décidés en fonction de la méthode par laquelle l'archer s'est qualifié pour l'équipe, comme indiqué dans le tableau 3.0 ci-dessous :

Tableau 3 : Niveaux de financement

Méthode de qualification	Niveau	Pourcentage de financement
En obtenant un pointage égal ou supérieur à la moyenne des 22 meilleurs athlètes.	Un	Percevoir la totalité des fonds alloués par archer
En obtenant un pointage moyen ajusté (voir le tableau 2).	Deux	Percevoir $\frac{2}{3}$ des fonds alloués par archer
En obtenant une médaille ou en se classant parmi les trois premiers après deux rondes.	Trois	Percevoir $\frac{1}{3}$ des fonds alloués par archer

10. Retrait de l'équipe

- a) Si un archer nommé pour faire partie de l'équipe ne peut pas participer aux Championnats du monde 2024, pour quelque raison que ce soit, et qu'il se retire de l'équipe, le remplaçant désigné prendra la place de cet archer et un nouveau remplaçant sera sélectionné à partir de la liste de sélection de l'équipe.
- b) Si un archer nommé à l'équipe nationale des Championnats du monde 3D ne se conforme pas aux conditions de l'Entente de l'athlète de Tir à l'arc Canada, il peut être retiré de l'équipe et le remplaçant désigné prendra sa place. Cette décision sera prise par le président du Comité 3D (VP des programmes 3D) et le Directeur exécutif de Tir à l'Arc Canada, en consultation avec le chef d'équipe de l'équipe nationale des Championnats du monde 3D 2024 et l'archer. Si on juge que le retrait de l'archer nommé pour faire partie de l'équipe est justifié, le remplaçant désigné sera nommé pour faire partie de l'équipe et l'archer suivant sur la liste de classement pour la sélection de l'équipe sera nommé comme remplaçant.
- c) Le processus décrit au point 10 b ci-dessus sera mis en œuvre en déposant une plainte en vertu de la politique de plainte de Tir à l'arc Canada.

<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>

12. Litiges, mesures disciplinaires, plaintes ou appels

- a) Le président du Comité 3D de Tir à l'arc Canada ou son délégué règlera tout litige concernant l'admissibilité à la sélection de l'équipe.
- b) Les questions concernant ce document sur la sélection de l'équipe doivent être adressées au président du Comité 3D à travers le siège social de Tir à l'Arc Canada.
- c) Toute contestation concernant la mise en œuvre de ce document sur la sélection de l'équipe sera réglée en utilisant la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada.
<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>
- d) Si un archer nommé pour faire partie de l'équipe des Championnats du monde de tir 3D ne se conforme aux conditions de l'Entente de l'athlète de Tir à l'arc Canada, la Politique disciplinaire de Tir à l'Arc Canada peut être mise en œuvre.
- e) Toutes les mesures disciplinaires, les plaintes et/ou les appels déposés en vertu des politiques sur les mesures disciplinaires, les plaintes ou les appels de Tir à l'arc Canada, y compris les appels auprès du Centre de règlement des différends alternatif, doivent être réglés 30 jours avant la date de l'événement.

En cas de différences entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise prévaudra.

Le Comité 3D de Tir à l'arc Canada se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleures équipes possibles pour les Championnats du monde de tir à l'arc 3D 2024. Toute modification apportée à ce document sera immédiatement communiquée à tous les membres de Tir à l'arc Canada à travers une édition spéciale des Nouvelles de Tir à l'arc Canada (infolettre électronique publiée sur le site web de Tir à l'arc Canada).

Dans le cas de circonstances imprévues ou inhabituelles, telles que déterminées par le Comité 3D de Tir à l'arc Canada, le Comité 3D de Tir à l'Arc Canada pourra, à son entière discrétion, résoudre la question selon son jugement, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Un tel exercice de discrétion sera soumis aux principes d'équité du droit administratif canadien.